

Délibération du Bureau Syndical

Séance ordinaire du 14 avril 2025

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puy

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Bureau Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 7 sur lesquels il y avait 5 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
PERCET Serge	Montrond les Bains
RASCLE Jean-François	Cuzieu

N°25-04-02

**Objet de la
délibération :**

COMMUNE DE MARCLOPT-
RUE MARCUS CLAUDIUS ET
CHEMIN DE GRANGENEUVE

TRAVAUX SUR LES RESEAUX
HUMIDES

APPROBATION DE LA
CONVENTION FINANCIERE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250414-BS25-04-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2025

Publication : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Absent(e) excusé(e)

ACHARD Jean

OULION Emmanuel

Secrétaire élu (e) pour la session

PERCET Serge

DELIBERATION NOTIFIEE A :

- Sous-Préfecture
- Trésorerie de Saint-Galmier
- Commune de Marclopt

INTERETS COMMUNS

OBJET : COMMUNE DE MARCLOPT- RUE MARCUS CLAUDIUS ET CHEMIN DE GRANGENEUVE - TRAVAUX SUR LES RESEAUX HUMIDES - APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE

Monsieur le Président rappelle la délibération du comité syndical du 25 mars 2024 acceptant la mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux « remplacement des réseaux humides, Rue Marcus Claudius et Chemin de Grangeneuve ». Il précise que la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été signée le 5 juin 2024.

Conformément au Dossier de Consultation des Entreprises relatif aux travaux de remplacement des réseaux humides sur la commune de Marclopt présenté précédemment, M. le Président propose aux membres du Bureau Syndical que soit formalisé, entre le SIVAP et la commune de Marclopt, une convention financière.

Ce document, présenté à l'assemblée délibérante, fixe les modalités de remboursement des frais estimatifs liés à ces travaux.

La quote-part pour cette opération sera la suivante :

- Le SIVAP prendra à sa charge le financement sur une estimation maximum de travaux eau potable de 117 000.00 € HT (frais de maîtrise d'œuvre et frais généraux inclus).
- La commune de Marclopt prendra à sa charge le financement des travaux conjoints eaux usées estimé à ce jour à 485 000.00 € HT et d'eaux pluviales estimé à ce jour à 243 000.00 € HT, soit un total prévisionnel de 728 000.00 € HT (frais de maîtrise d'œuvre et frais généraux inclus), en cas de réalisation de la totalité des travaux.

Sous réserve de la validation du conseil municipal de la commune de Marclopt

Les membres du Bureau Syndical délibèrent sur les termes de la convention à intervenir.

Oùï et délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau Syndical :

- ✚ Approuvent les termes du projet de convention entre le SIVAP et la commune de Marclopt pour la réalisation et le financement des travaux conjoints assainissement eaux usées/eaux pluviales, telle qu'annexée,
- ✚ Autorisent Monsieur le Président à la signer,
- ✚ Demandent à la commune de Marclopt si elle souhaite signer cette convention financière.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250414-BS25-04-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2025

Publication : 16/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 15 avril 2025

Le Président,
Jacques LAFFONT

Secrétaire de séance
Serge PERCET

Publiée sur le site internet du SIVAP le 28 avril 2025

